

# RESTRUCTURATIONS ET MUTATIONS INDUSTRIELLES DANS LE SECTEUR TEXTILE.



---

L'expérience d'ARCELOR Liège

A. RAYMOND



# CONTEXTE

---

Création d'ARCELOR: 2001

Etude interne sur la production: « APOLLO »

Adoption des résultats par le CA d'ARCELOR 24/01/2003:  
pas de réfection des hauts-fourneaux « continentaux »

Conséquence: à court terme fermeture des 2 hauts-fourneaux de Liège et de la ligne à chaud qui en dépend: aciérie et coulées continues ainsi que le laminoir à chaud



# IMPACT SOCIAL

---

2276 travailleurs internes  
+/- 600 travailleurs externes

- Total 2700 Emplois



# REACTIONS

---

Après une première période émotionnelle

Concertation entre:

la Direction générale du Groupe ARCELOR,  
les autorités politiques et  
les fédérations syndicales

Adoption d'une ébauche de solution: mai 2003

# SCHEMA DE LA SOLUTION



---

Etalement de la fermeture des hauts fournaux: Mi-1995,  
« en » 2009

Redéfinition du schéma industriel et des investissements  
pertinents

Accroissement de la R&D

Redéploiement économique « 2.700 » emplois

Plan social de réduction de l'effectif

« DECLARATION COMMUNE (21/04/2004)»

Direction d'ARCELOR + FEDERATIONS SYNDICALES



# VOLET SOCIAL

---

Parallèlement au niveau de l'entreprise :

Conclusion d'une CCT relative au volet social  
(27/04/2004):

- Pas de licenciements
- Mobilité et reclassement
- Réduction de l'excédent de personnel: Prépension  
(2 phases selon les deux arrêts d'installations)

Phase 1 +/- 900, Phase 2 +/- 1200

- Modalités de fonctionnement social et industriel pendant l'ensemble de la période



# RECLASSEMENT ET MOBILITE

---

- Pilotage par la direction (en concertation)
- Priorité à l'interne dans le bassin de Liège (refus limité)
- Ouverture à la mobilité dans ARCELOR en Wallonie (Charleroi)
- Ouverture à la mobilité internationale
- «rachat » des pertes de salaire
- Temps d'essai et d'adaptation
- Evaluation et fixation d'un plan individuel de formation au nouvel emploi
- Formation donnée par des prépensionnables (libération de postes de travail)
- Parrainage sur le lieu d'accueil